



Les maires sont responsables de l'approvisionnement en eau de leurs administrés tant pour la quantité que pour la qualité. Cette responsabilité s'étend également à la protection de la ressource en eau située sur leur territoire. Une eau de bonne qualité au robinet ne doit pas cacher que la ressource en eaux souterraines en Île-de-France est globalement dégradée par les produits phytosanitaires et les nitrates qu'il faut traiter ou diluer. La protection de cette ressource, qui alimente les 12 millions de Franciliens, révèle un aspect stratégique.

nitrate qu'il faut traiter ou diluer. La protection de cette ressource, qui alimente les 12 millions de Franciliens, révèle un aspect stratégique.

La provenance et la qualité de l'eau du robinet

En Île-de-France, l'eau du robinet provient soit de captages d'eaux souterraines, soit de pompage dans les cours d'eau, soit d'un mélange des deux.

Une fois prélevée dans le milieu naturel, l'eau est traitée pour la rendre potable. Selon sa qualité initiale, différentes étapes de traitement sont nécessaires, allant de la désinfection simple à des techniques plus complexes d'élimination des pesticides.

Globalement, la qualité de l'eau du robinet en Île-de-France est en constante amélioration. Néanmoins, il existe encore des cas de non-conformités sanitaires dans quelques secteurs géographiques, liées essentiellement à la présence de pesticides, de sélénium ou de nitrates.

La qualité de l'eau du robinet est constamment surveillée, du captage jusqu'au robinet du consommateur. En cas de dépassement d'un seuil de qualité, le responsable de la production ou de la distribution de l'eau est tenu de prendre les mesures correctives nécessaires afin de rétablir la qualité de l'eau et d'informer la population.

PROTÉGER LES EAUX SOUTERRAINES ET LES CAPTAGES D'ÎLE-DE-FRANCE POUR UNE BONNE QUALITÉ D'EAU DU ROBINET

AESN
Agence de l'Eau Seine-Normandie
51 rue Salvador Allende
92027 NANTERRE
Tél. : 01 41 20 16 00
drif@aesn.fr
www.eau-seine-normandie.fr

ARS Île-de-France
Agence régionale de santé
Millénaire II
35 rue de la gare - 75935 PARIS Cedex 19
Tél. : 01 44 02 07 75
ars-idf-csrm@ars.sante.fr
www.ars.iledefrance.sante.fr

DRIAfF
Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
18 avenue Carnot - 94230 CACHAN
Tél. : 01 41 24 17 00
driaaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

DRIEE-IF
Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
10 rue Crillon - 75194 PARIS Cedex 04
Tél. : 01 71 28 45 00
driee.ile-de-france.donnees-eau@developpement-durable.gouv.fr
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Conception et réalisation : Obea Communication - Juin 2014



PROTÉGER LES EAUX SOUTERRAINES ET LES CAPTAGES D'ÎLE-DE-FRANCE POUR UNE BONNE QUALITÉ D'EAU DU ROBINET



Une qualité des eaux souterraines largement dégradée



La qualité des eaux souterraines est largement dégradée, par les nitrates et les pesticides, qui se retrouvent dans quasiment toutes les nappes d'eau captées.

Une concentration en nitrates élevée

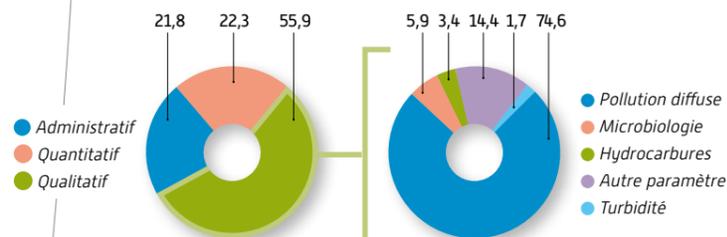
L'Île-de-France est particulièrement vulnérable à la pollution par les nitrates. Leur concentration dans les eaux souterraines provient principalement de l'azote utilisé en agriculture. 25 % des captages surveillés dépassent ainsi le seuil à partir duquel des actions renforcées doivent être mises en œuvre. La moitié d'entre eux dépasse également le seuil de potabilité de 50 mg/L.

Les pesticides

Utilisés principalement en agriculture, mais aussi par les collectivités et les particuliers, les pesticides ont des effets néfastes sur la santé et l'environnement. Dans les eaux souterraines, se trouve une grande diversité de molécules, aujourd'hui interdites - mais qui sont stockées dans les sols - ou encore utilisées. Elles sont à l'origine de 40 % des dépassements du seuil de potabilité.

Ces pollutions conduisent à mettre en place des actions « curatives » : traitement de l'eau de plus en plus sophistiqué, abandon des captages trop pollués et recherche de nouvelles ressources. Ces solutions, coûteuses pour les collectivités, augmentent la facture d'eau des ménages.

Depuis 2000, 211 captages ont été abandonnés en Île-de-France.



Répartition des causes d'abandon de captages utilisés pour la production d'eau potable entre 2000 et 2012 en Île-de-France.

Source : ARS Île-de-France - SISE-Eaux.

Quelles actions préventives pour garantir la qualité de l'eau potable à long terme ?



Les actions « curatives » contribuent uniquement à traiter l'eau distribuée. Pour préserver la ressource en eau, il faut agir de manière préventive afin d'éviter les pollutions à la source, et par conséquent, réduire les traitements de potabilisation.

La protection des captages et de leur zone d'alimentation

Les périmètres de protection permettent de prévenir et diminuer toute cause de pollution locale, ponctuelle et accidentelle, susceptible d'altérer la qualité des eaux prélevées. Les activités y sont réglementées. La responsabilité de la mise en place de ces périmètres incombe aux producteurs d'eau et aux collectivités sur le territoire desquelles sont implantés les captages d'eau potable.

En complément des périmètres de protection, des aires d'alimentation de captage doivent aujourd'hui être délimitées pour une identification des pollutions non seulement ponctuelles mais aussi diffuses. L'objectif est de développer la prévention à la source par la définition de plans d'actions, en zones non agricoles et agricoles, qui peuvent porter sur des actions de sensibilisation, des formations, des mesures agroenvironnementales, etc.

La mise en œuvre d'actions volontaires

De nombreux acteurs ont déjà pris des mesures efficaces pour réduire la pression en nitrates et pesticides à l'échelle d'aires d'alimentation de captages ou plus souvent à l'échelle de leur périmètre de gestion (communes, conseils généraux, etc.).

Ainsi, en Île-de-France,

- 161 agriculteurs se sont engagés sur 16 500 ha dans une démarche de réduction des intrants sur les aires d'alimentation de captages dont 40 contrats vers l'agriculture biologique sur près de 3 000 ha.
- 650 communes se sont engagées dans une démarche de réduction des pesticides et, parmi elles, 90 ont déjà atteint l'objectif du « zéro pesticides ».

Cette prise de conscience à l'échelle locale est essentielle et incite les collectivités à étendre leurs compétences vers le suivi et le conseil des usagers de l'eau, en agriculture notamment.

52 % seulement des ouvrages de prélèvement d'eau utilisés en Île-de-France disposent aujourd'hui de périmètres de protection réglementaires.

Les Aires d'Alimentation de Captage

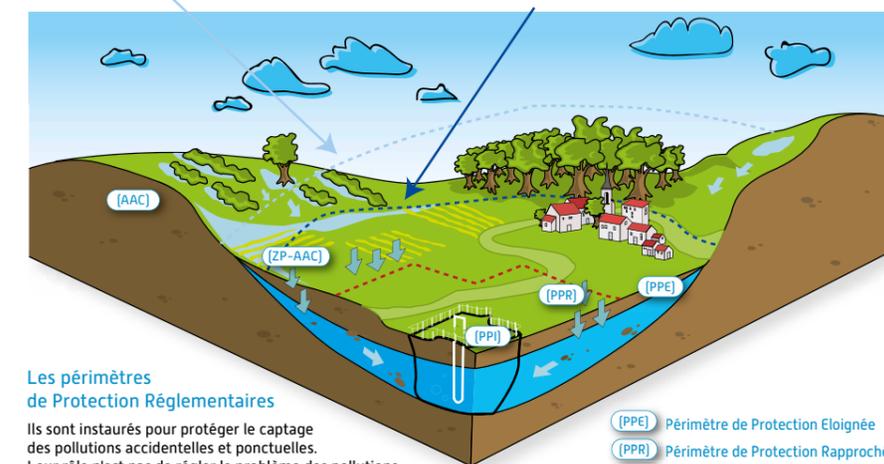
Echelle d'actions efficaces pour lutter contre les pollutions diffuses

(AAC) Aire d'Alimentation de Captage

correspond à la surface totale sur laquelle une goutte d'eau tombée au sol rejoindra le captage.

(ZP-AAC) Zone de Protection de l'AAC

ensemble des secteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage les plus vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses. Elle correspond à une échelle d'intervention réaliste pour améliorer la qualité de l'eau au captage. En fonction du type de captage de son environnement, il peut y avoir une ou plusieurs zones distinctes.



Les périmètres de Protection Réglementaires

Ils sont instaurés pour protéger le captage des pollutions accidentelles et ponctuelles. Leur rôle n'est pas de régler le problème des pollutions diffuses car les surfaces concernées ne le permettent pas.

(PPE) Périmètre de Protection Éloignée
(PPR) Périmètre de Protection Rapprochée
(PPI) Périmètre de Protection Immédiate

Source : AESN

Les collectivités ne sont pas seules face à la définition de ces mesures préventives : l'Agence régionale de santé, le conseil régional, les conseils généraux, les directions départementales des territoires, mais aussi l'Agence de l'eau jouent un rôle d'appui et de conseil, voire de financement pour la mise en œuvre de ces mesures.

La participation commune de l'ensemble des acteurs concernés doit conduire à la pérennité des ressources en eau des générations présentes et futures.

